

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-six mars deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme A. GOFFAUX) – Mme Thaïs HUGBART, Conseillère municipale (pouvoir à M. Thierry BONTE).

Secrétaire de Séance : M. Simon LALAU.

N° 2026-28 - Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

En application de l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Afin de répondre aux exigences des dispositions précitées et dans une démarche de mutualisation, il a été décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault.

Par suite, le Conseil Municipal de Verlinghem a approuvé par délibération n° 2023-19 du 6 avril 2023, les dispositions de l'arrêté de périmètre édicté par le Préfet du Nord en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts annexés.

À la lettre des dispositions de l'article 6° des statuts du SIVU pris en application des articles L. 5211- 7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de Verlinghem doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Par dérogation, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Chaque délégué disposera d'une seule voix au sein du comité syndical et devra siéger au comité syndical. Le mandat des délégués a la même durée que le mandat municipal.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du 17 janvier 2023, notifié le 18 janvier 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-19 du 6 avril 2023 portant approbation de l'arrêté préfectoral de périmètre et des statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale,

Le Conseil Municipal est par conséquent appelé à élire le délégué titulaire et le délégué suppléant pour le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) relatif à la création et la gestion de la fourrière intercommunale dédiée à l'accueil et à la garde d'animaux dangereux et errants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures pour le poste de délégué titulaire.

Les candidatures ayant été déposées :

Sont candidats:

- Marc DELALLEAU.

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 23
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 23
Majorité absolue	: 12

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Marc DELALLEAU : 23 voix

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des candidatures pour le poste de délégué suppléant.

Les candidatures ayant été déposées :

Sont candidats:

- Thierry DEKOKELAIRE.

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 23
Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 23
Majorité absolue	: 12

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Thierry DEKOKELAIRE : 23 voix

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'élire Monsieur Marc DELALLEAU en qualité de délégué titulaire et Monsieur Thierry DEKOKELAIRE en qualité de délégué suppléant.**

Le secrétaire de séance,
Simon LALAU.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2026
et de la publication le 08/04/2026... Thierry BONTE, Maire.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2026_28
Objet :	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la fourrière
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215906116-20260402-DEL_2026_28-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260402-DEL_2026_28-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2026_28.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260402-DEL_2026_28-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 14h20min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 14h20min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 14h20min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 14h21min01s	Reçu par le MI le 2026-04-07